



Les promotions dans le corps des Ingénieurs d'Etudes



Promotions en IE



Ce fichier contient des sous-fichiers correspondant aux trois types de promotion au sein des corps des IE.

Deux avancements de grade :

IE2 en IE1

IE1 en IEhc

et un changements de corps :

IE1 en IR2

Etape 1 : Cliquer sur l'onglet Signets en haut à gauche de l'écran Adobe Acrobat.

Etape 2 : Cliquer sur le signet correspondant au type de promotion succinctement décrit dans le libellé de l'onglet.

Etape 3 : Cliquer sur les autres signets pour poursuivre la lecture du contenu de chaque fichier.

Les pages des graphiques sont identifiées par des signets d'ordre inférieur et regroupées par les signets d'ordre supérieur, « à projeter » et « à imprimer ».

Chaque page du dossier peut être imprimée et/ou extraite en vue d'une utilisation ultérieure.

Merci de faire part à cgtinra@inra.fr de vos remarques et des problèmes que vous avez rencontrés en les accompagnant des références de la page ou du dossier concerné.



Les promotions d'IE2 en IE1



IE2 en IE1



Ce fichier contient les liasses « à projeter » et « à imprimer » des graphiques illustrant des cas particuliers de profils de carrière Avant et Après promotion de IE2 en IE1.

Dans les graphiques « à projeter » les profils de carrière en IE2 d'une part, et en IE2 puis en IE1 d'autre part, ne diffèrent que par la couleur, bleue pour IE2, rouge pour IE1.

Dans les graphiques « à imprimer », les profils de carrière diffèrent par la couleur mais aussi par le type de ligne, ligne tiretée pour IE2 et ligne continue pour IE1 ; ils peuvent donc être imprimés en nuances de gris.

Etape 1 : Cliquer sur l'onglet Signets en haut à gauche de l'écran Adobe Acrobat

Etape 2 : Cliquer sur le signet correspondant à la page succinctement décrite dans le libellé de l'onglet

Le signet « Tableau » donne accès à un tableau récapitulatif des différentes promotions de IE2 en IE1 étudiées et illustrées chacune par un cas.

Les pages des graphiques sont identifiées par des signets d'ordre inférieur et regroupées par les signets d'ordre supérieur, « à projeter » et « à imprimer »

Chaque page du dossier peut être imprimée et/ou extraite en vue d'une utilisation ultérieure.

Merci de faire part à cgtinra@inra.fr de vos remarques et des problèmes que vous avez rencontrés en les accompagnant des références de la page ou du dossier concerné.

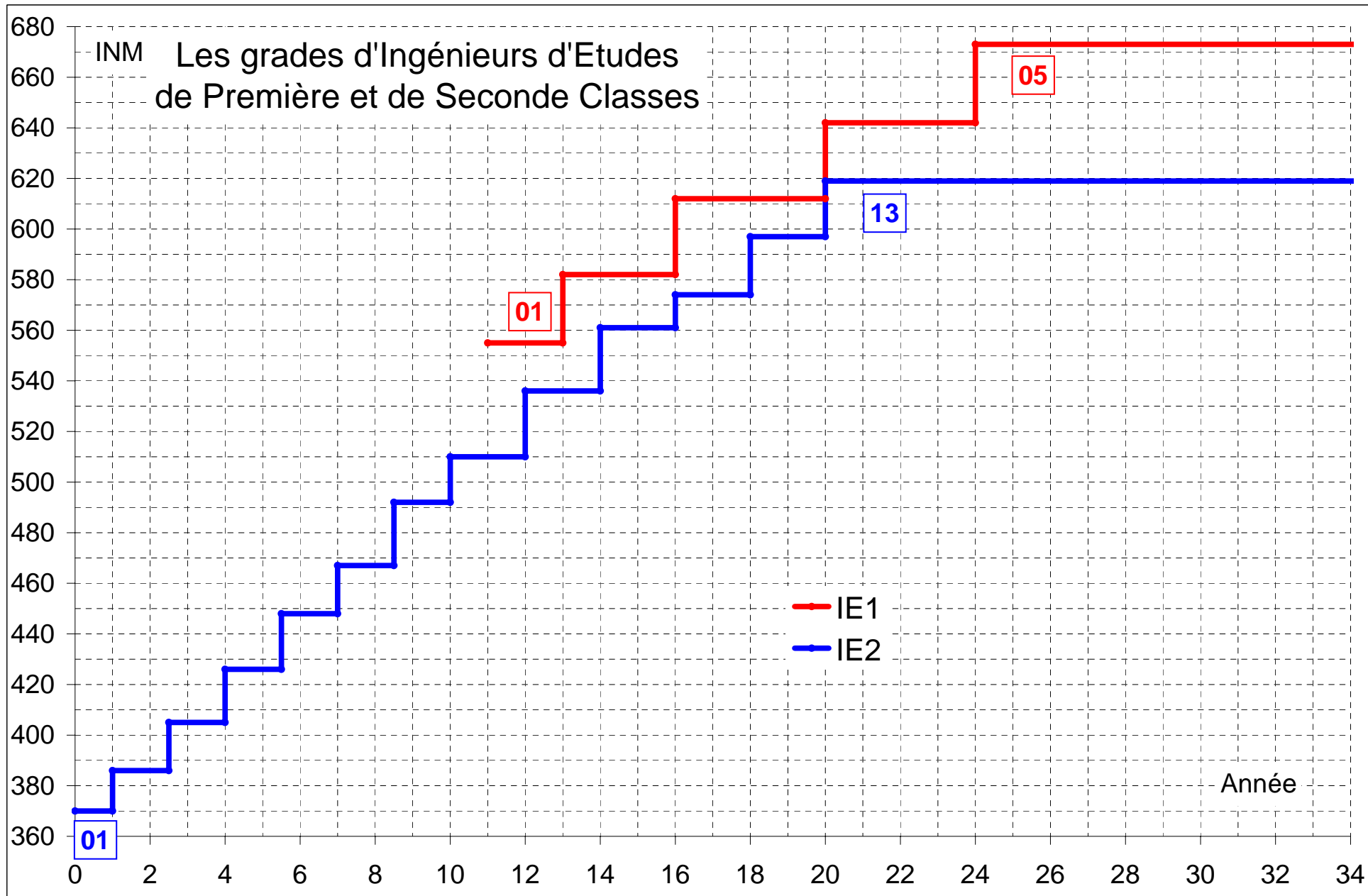
Promotion d'Ingénieur d'Etudes de Seconde Classe en Ingénieur d'Etudes de Première Classe

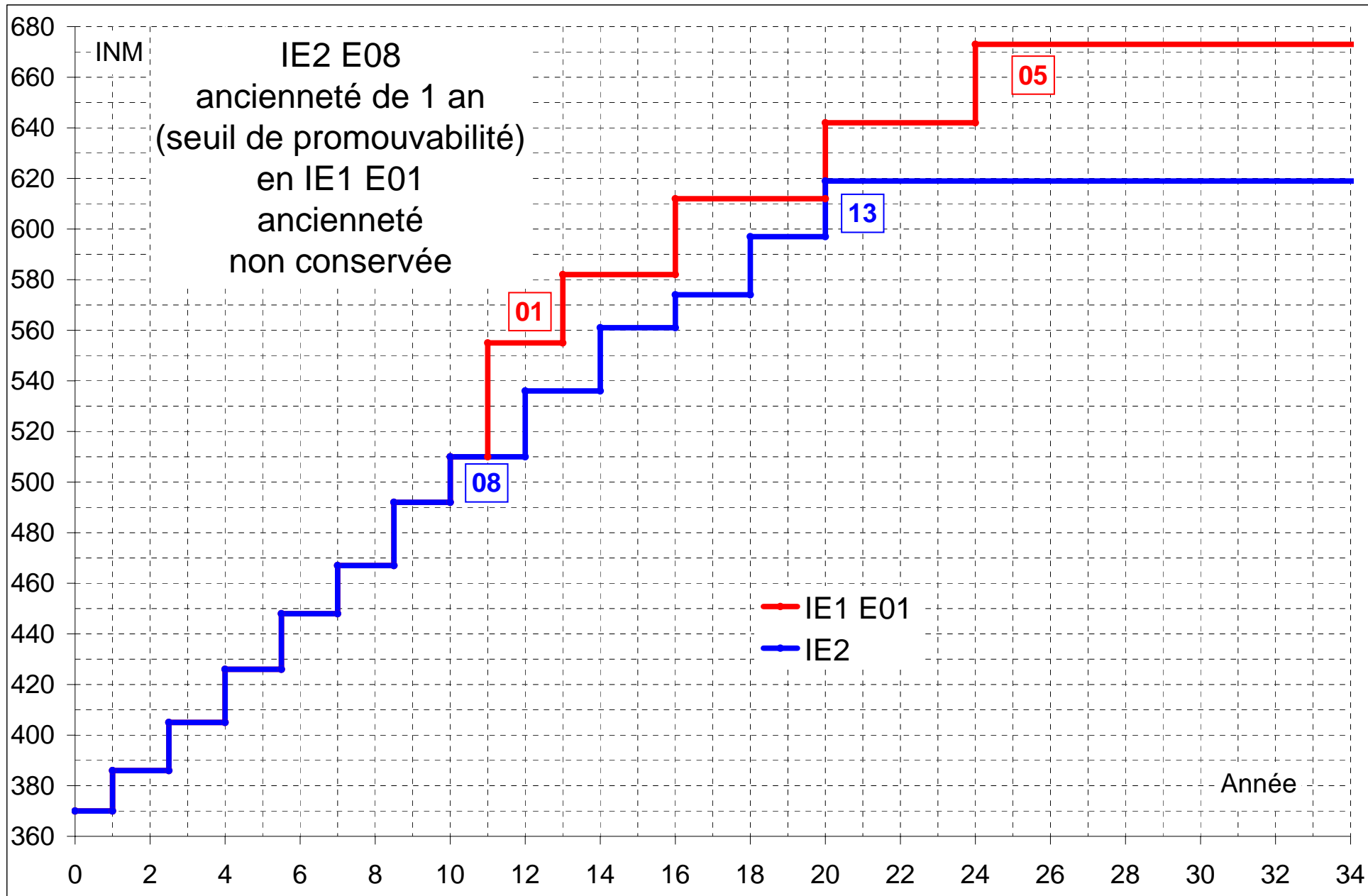
Le grade d'Ingénieur d'Etudes de Première Classe est le **grade de promotion** du grade d'Ingénieur d'Etudes de Seconde Classe et **non un grade de recrutement**

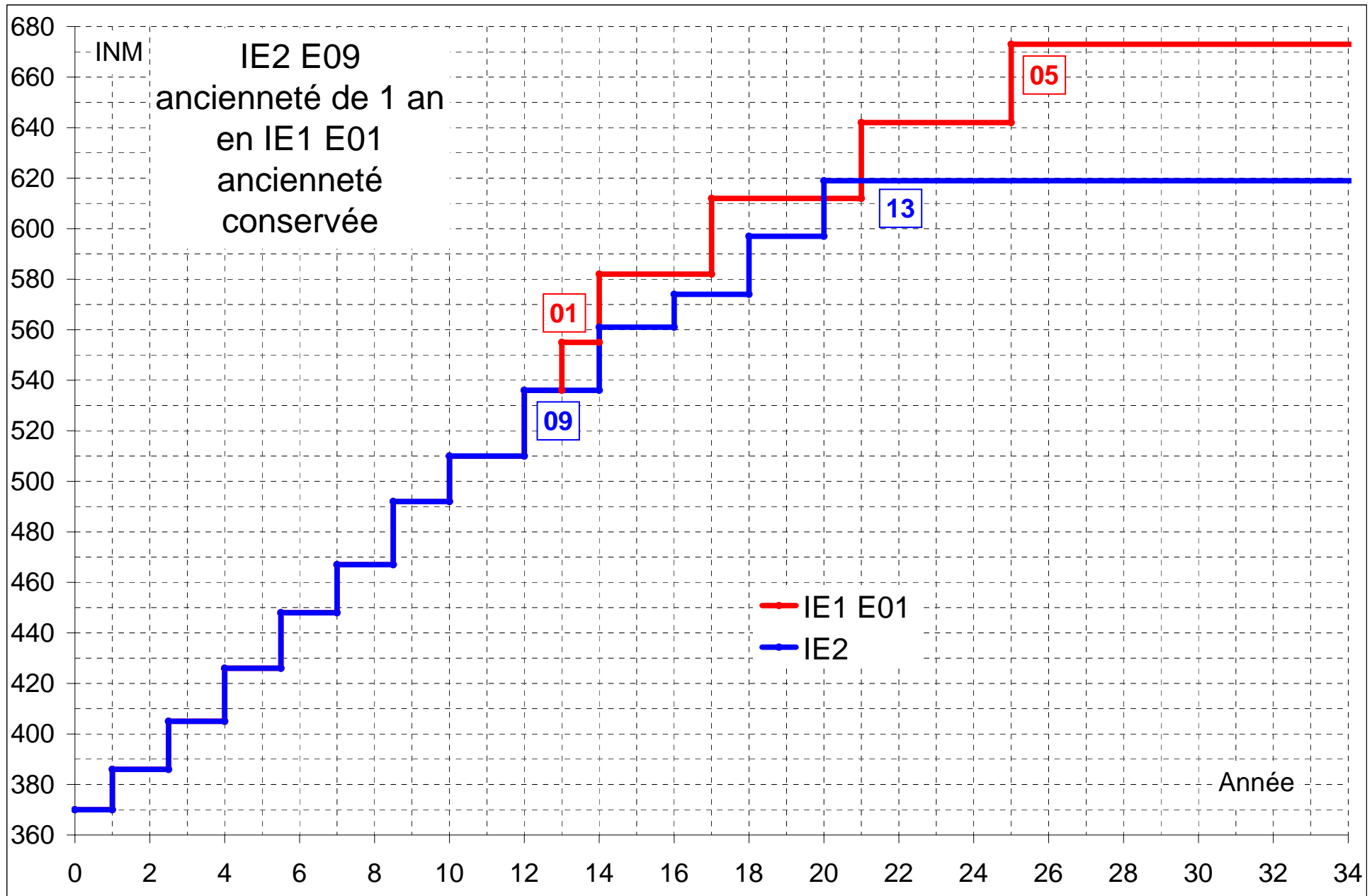
Article 89 du décret 83-1260, modifié par l'article 139 du décret 2007-653
Avoir au moins un an d'ancienneté au 8^{ème} échelon d'IE2 et au moins neuf années de services effectifs en catégorie A.

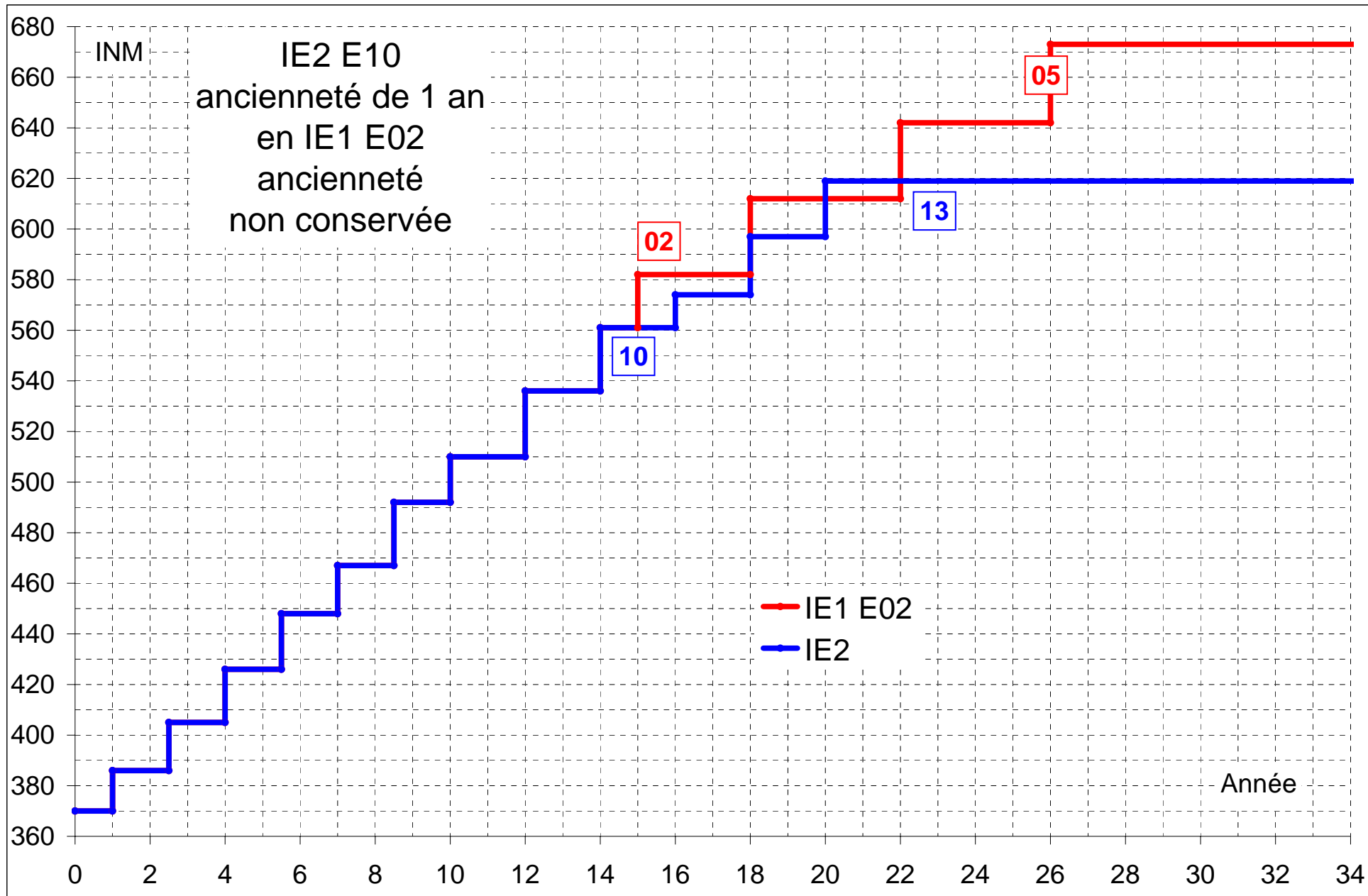
Article 4 du décret 2006-1827 modifié par l'article 1 du décret 2008-395
Les IE2, promus en IE1, sont classés à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient en IE2. Ils conservent l'ancienneté d'échelon qu'ils avaient acquise en IE2 lorsque l'augmentation de traitement consécutive à cette promotion est inférieure à celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon en IE2 ou qui a résulté de leur nomination à l'échelon terminal de IE2, dans la limite de la durée moyenne de service exigée pour accéder à l'échelon immédiatement supérieur de IE1.

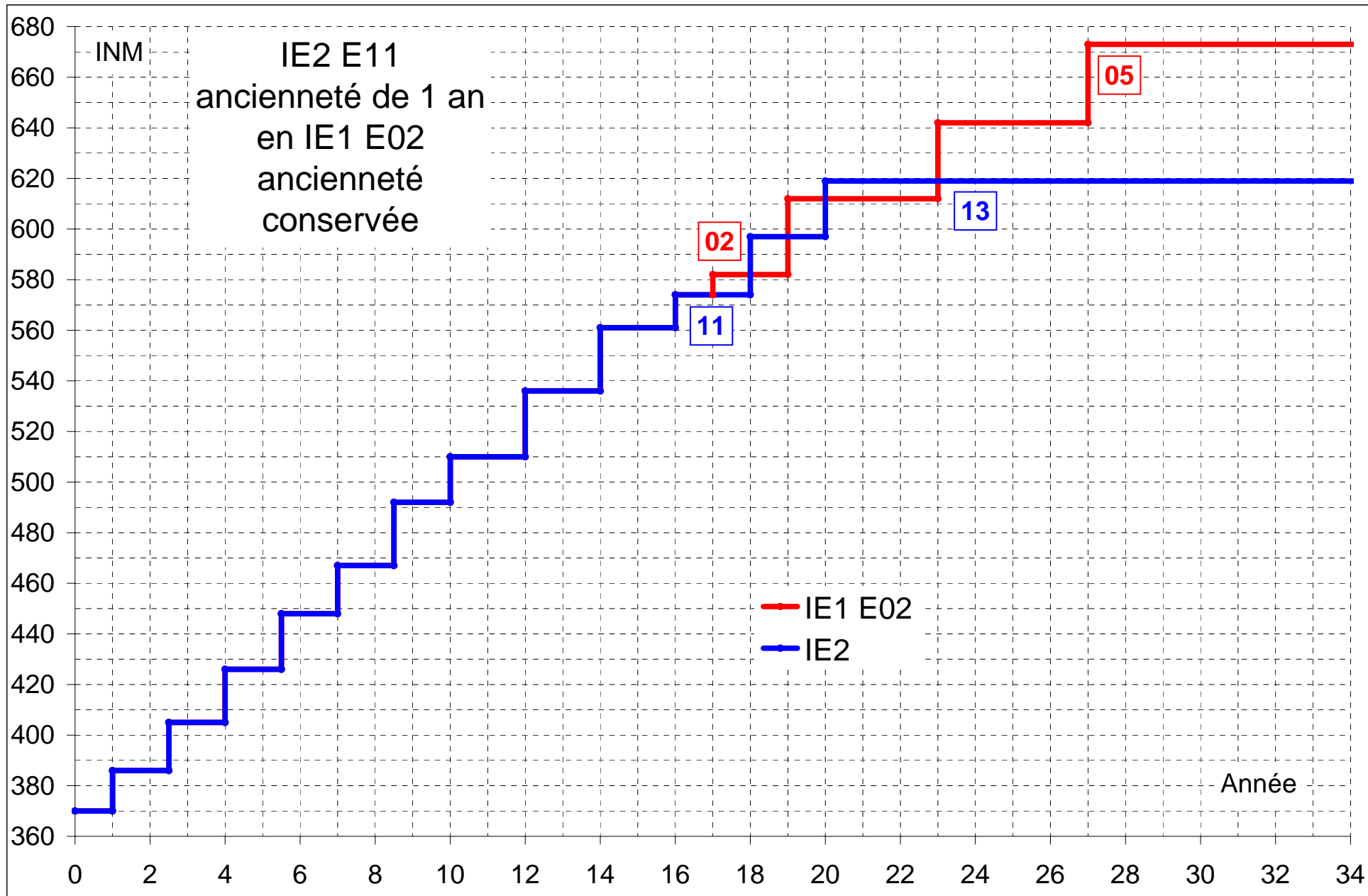
Vous êtes IE2			Vous serez IE1		Gain indiciaire induit		Ancienneté
Ech	INM	Ancienneté acquise	Ech	INM	en demeurant IE2	en devenant IE1	
E08	510	entre 0 et 1 an					
E08	510	entre 1 et 2 ans	E01	555	26	45	nc
E09	536	entre 0 et 2 ans	E01	555	25	19	c
E10	561	entre 0 et 2 ans	E02	582	13	21	nc
E11	574	entre 0 et 2 ans	E02	582	23	8	c
E12	597	entre 0 et 2 ans	E03	612	22	15	c
E13	619	-	E04	642	22	23	nc
c = ancienneté conservée nc = ancienneté non conservée							

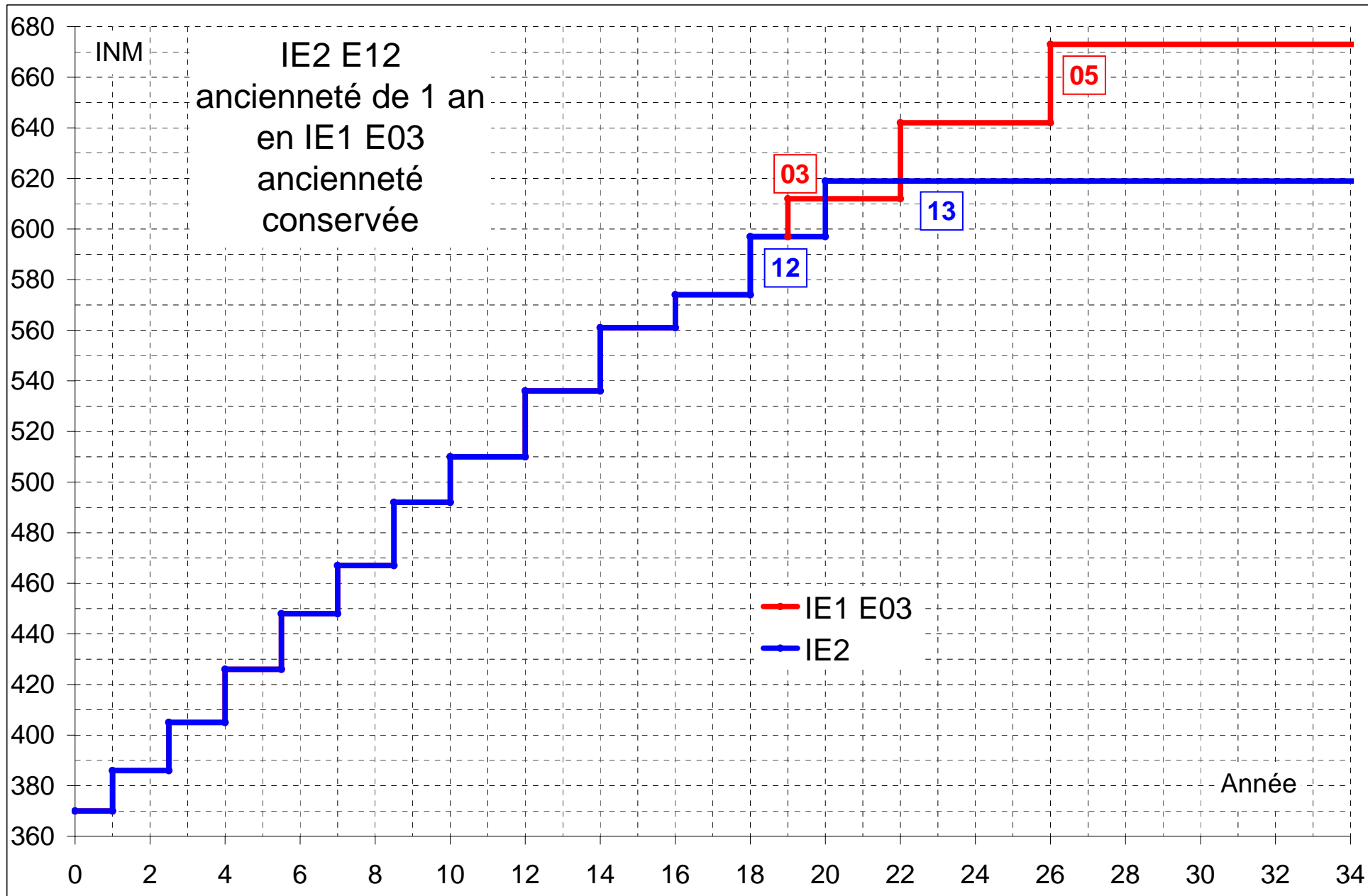


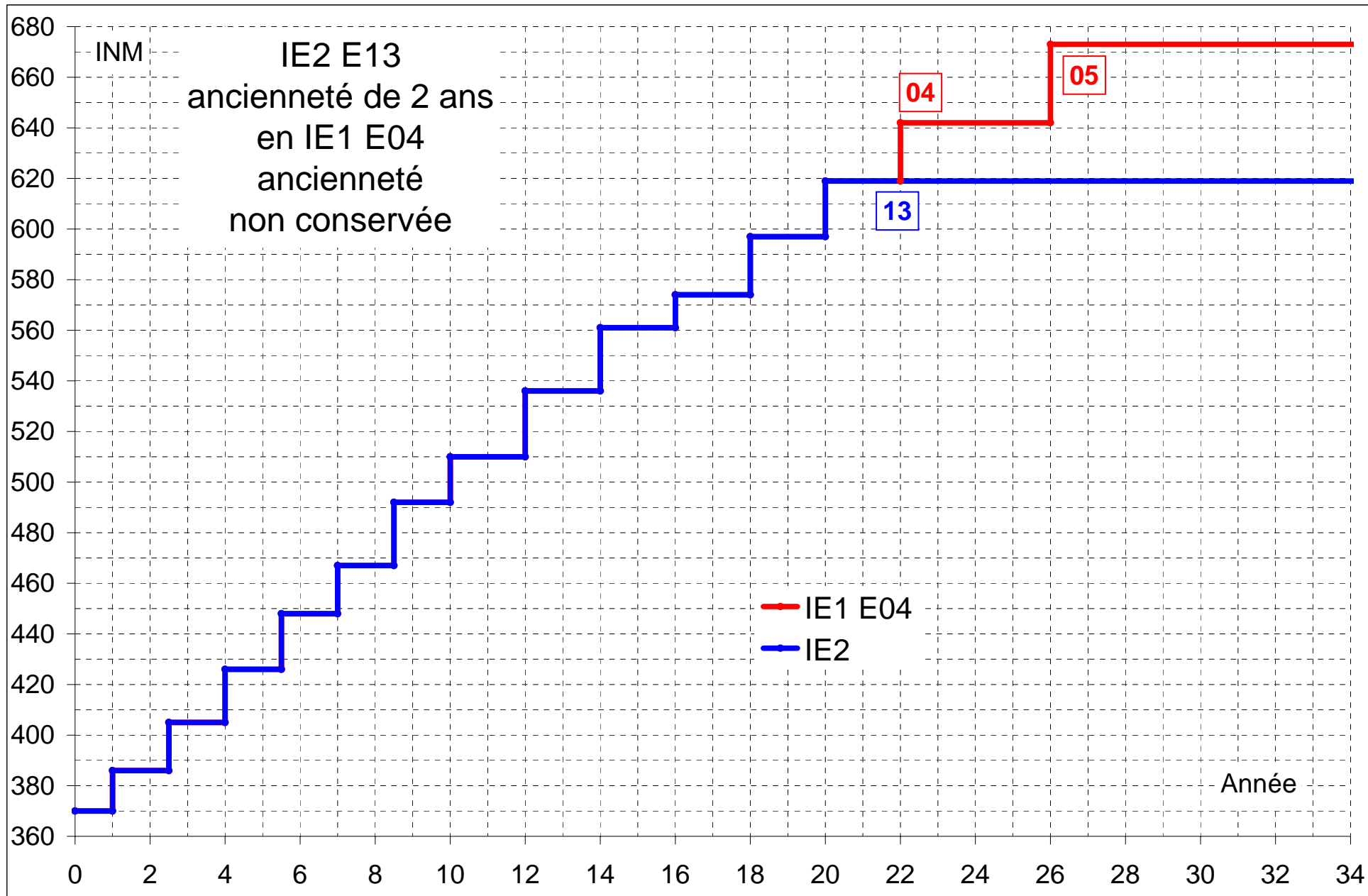


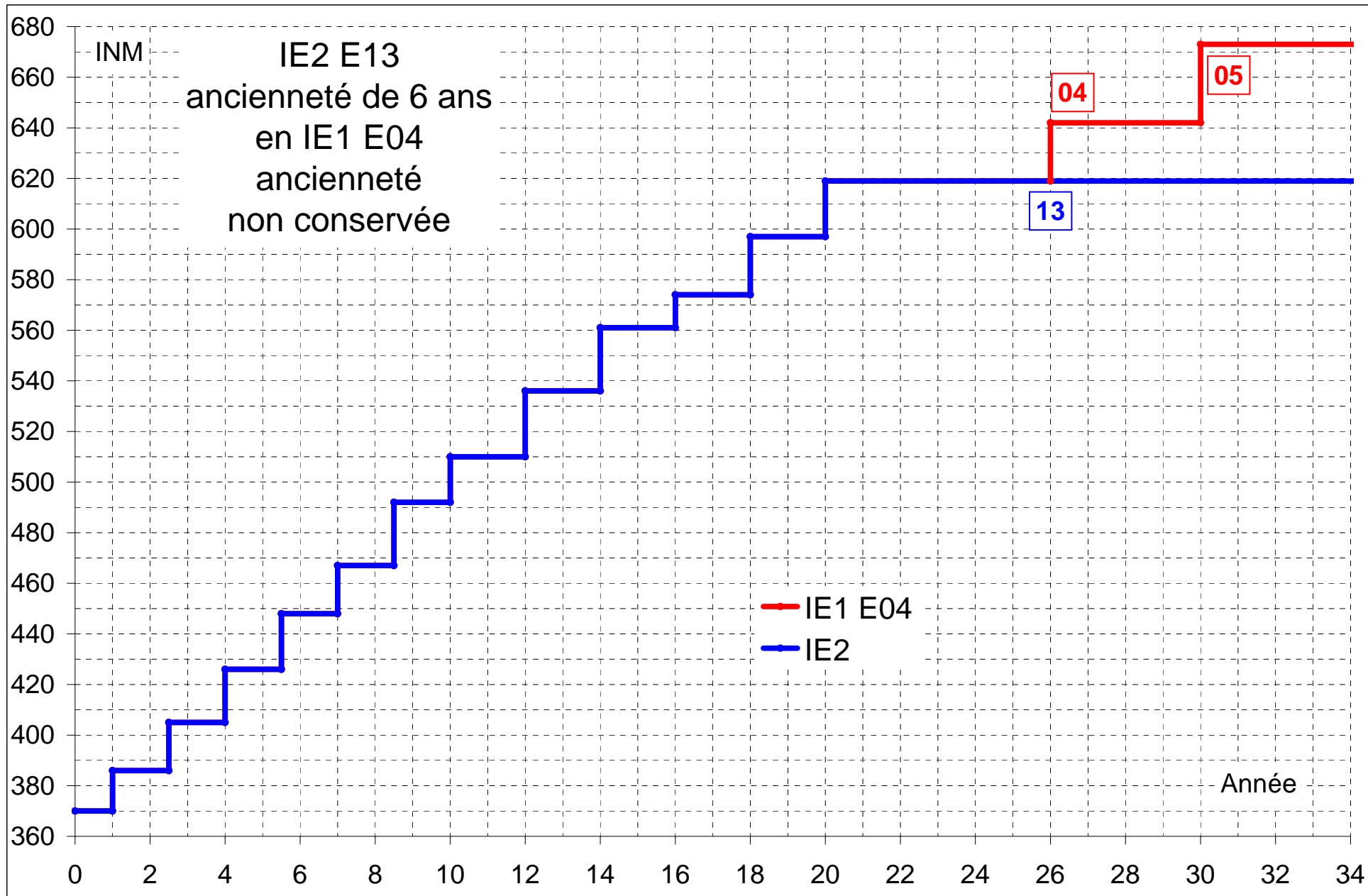


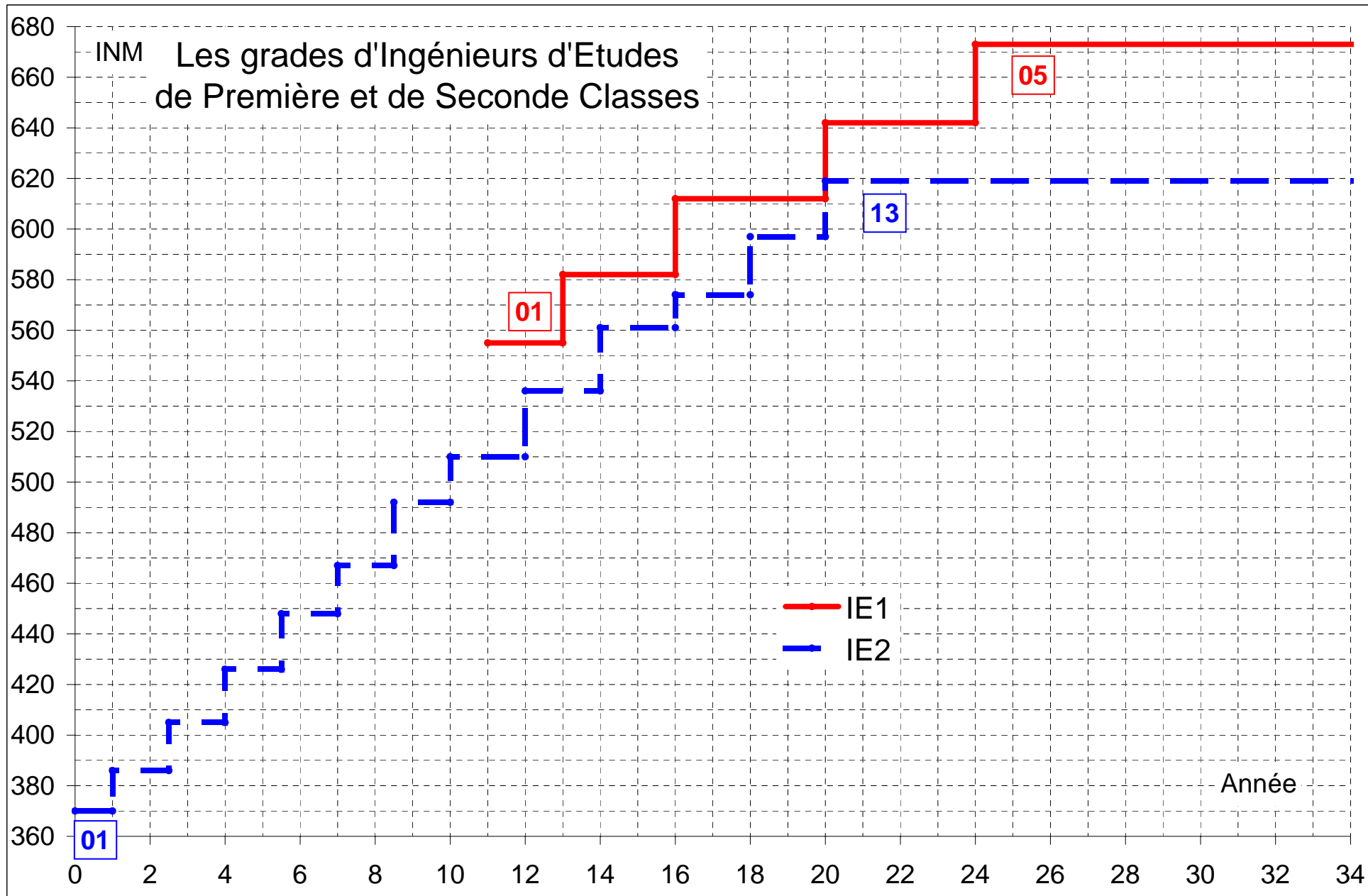


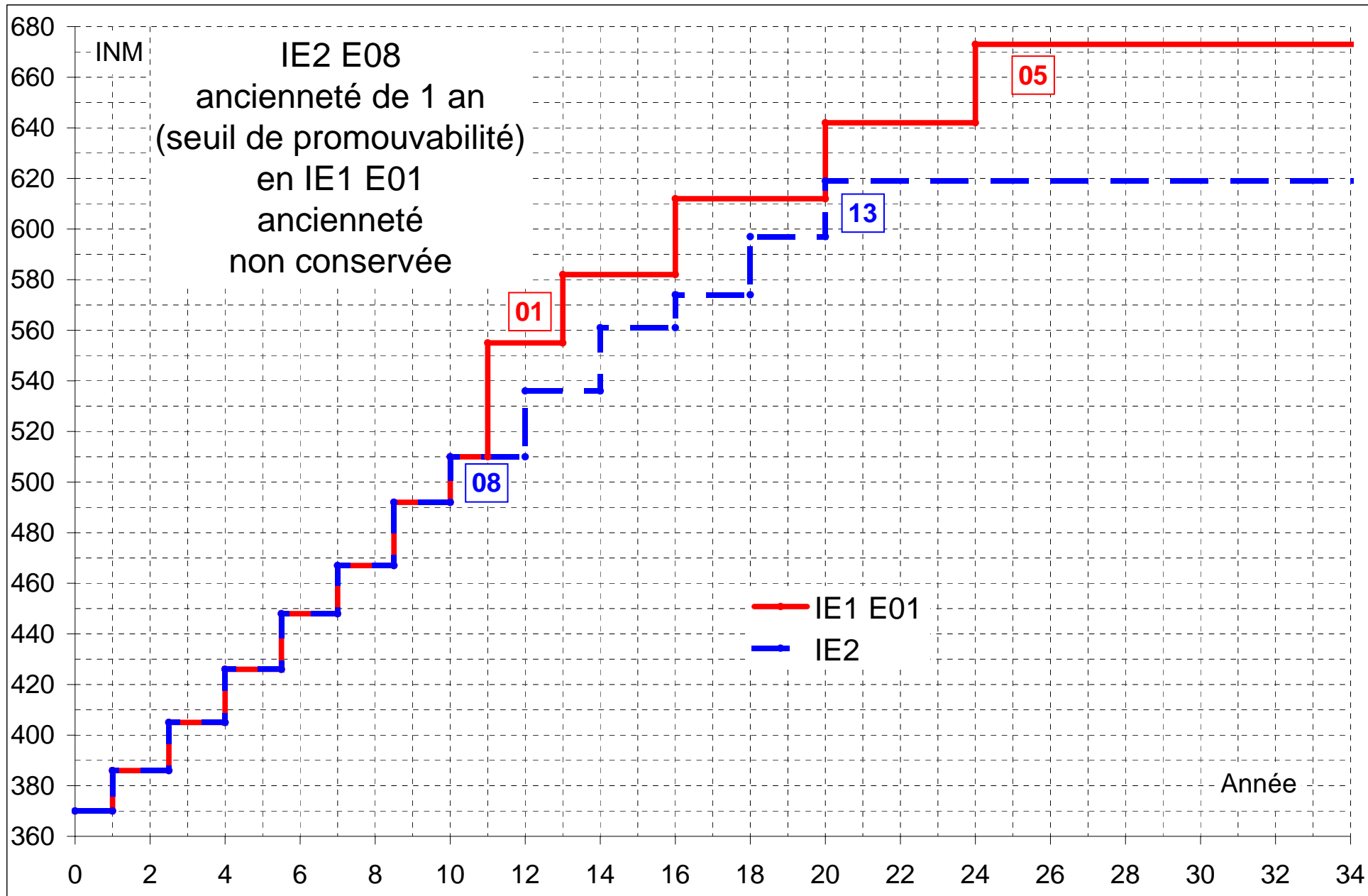


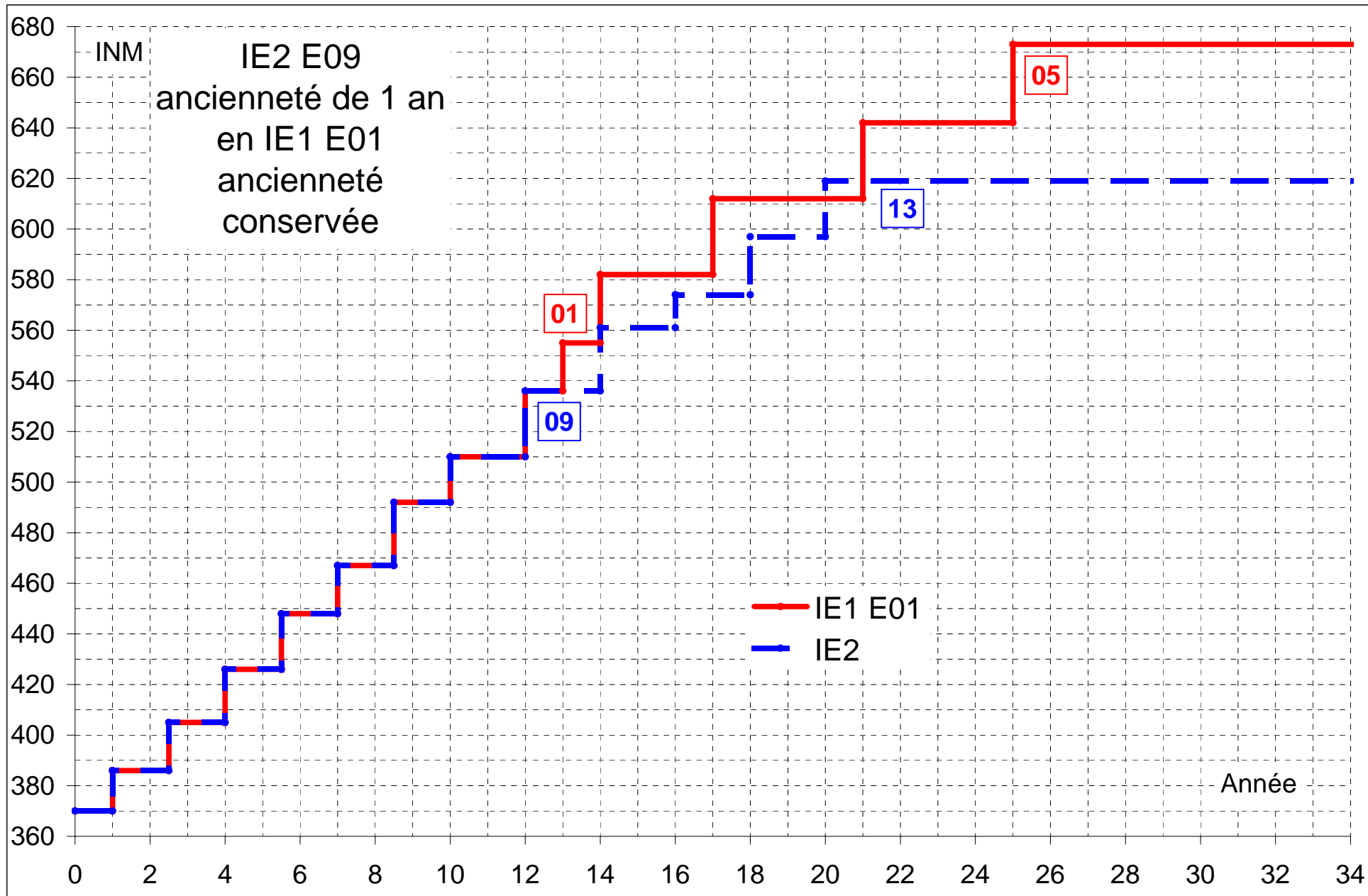


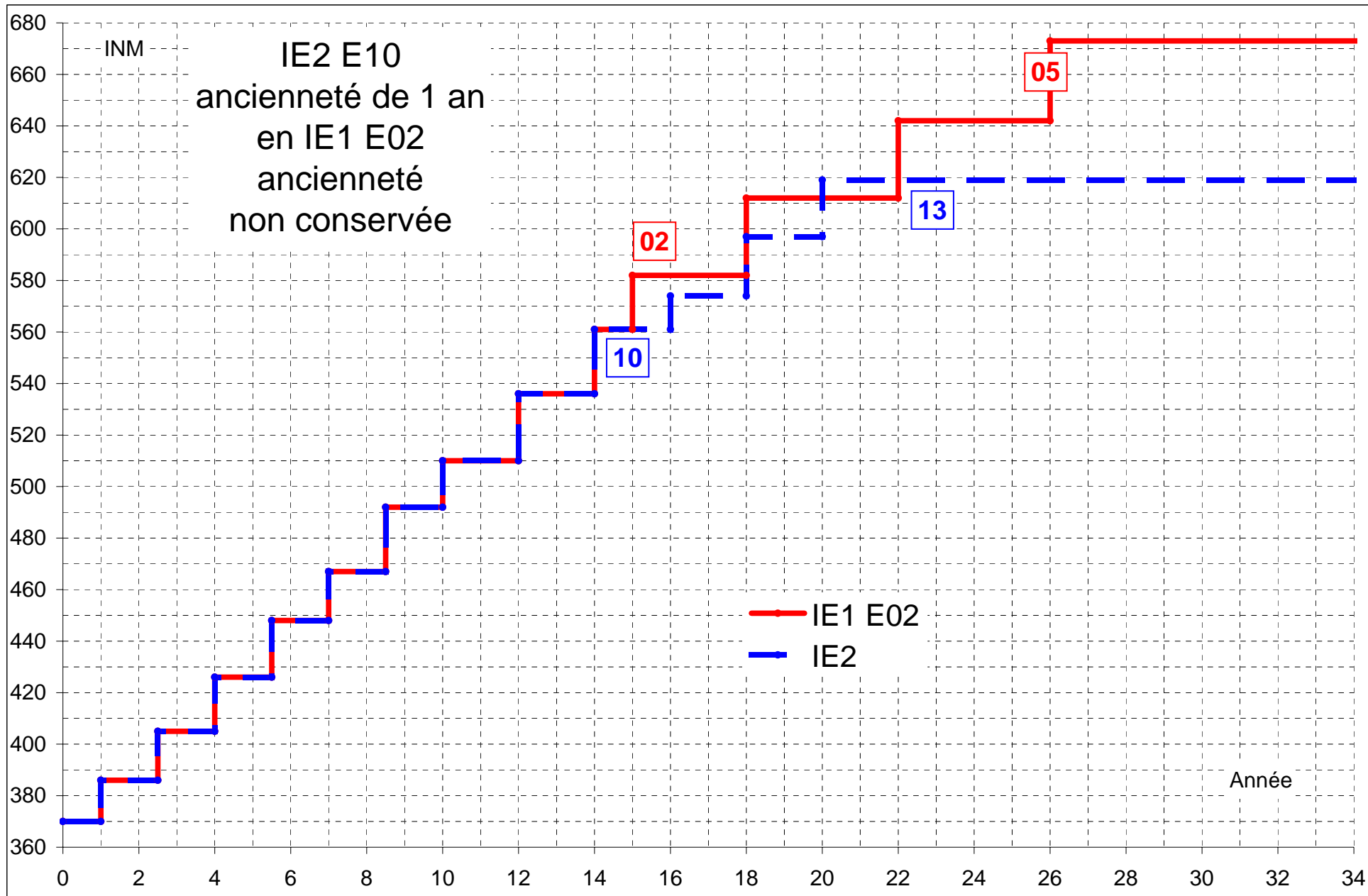


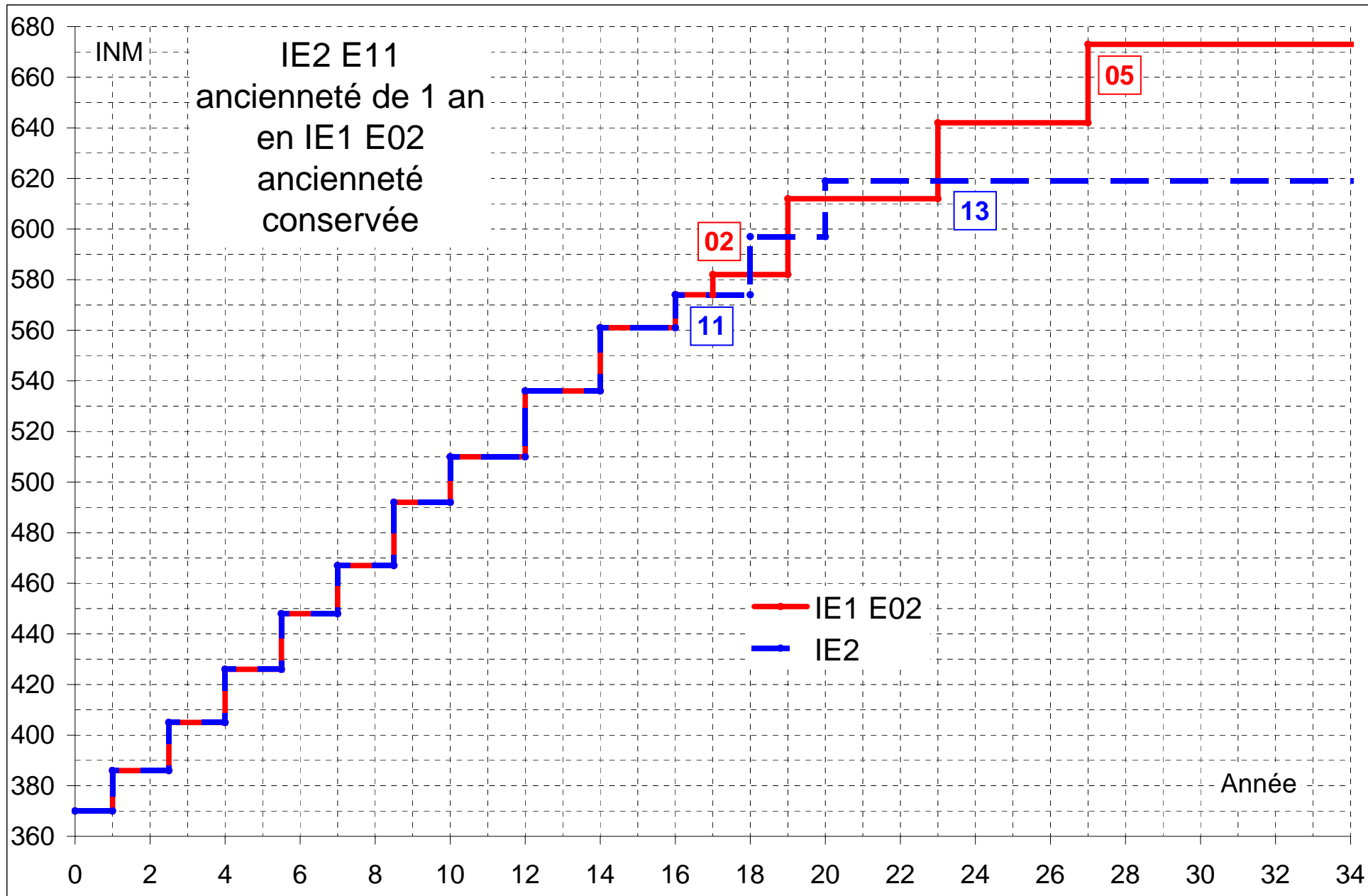


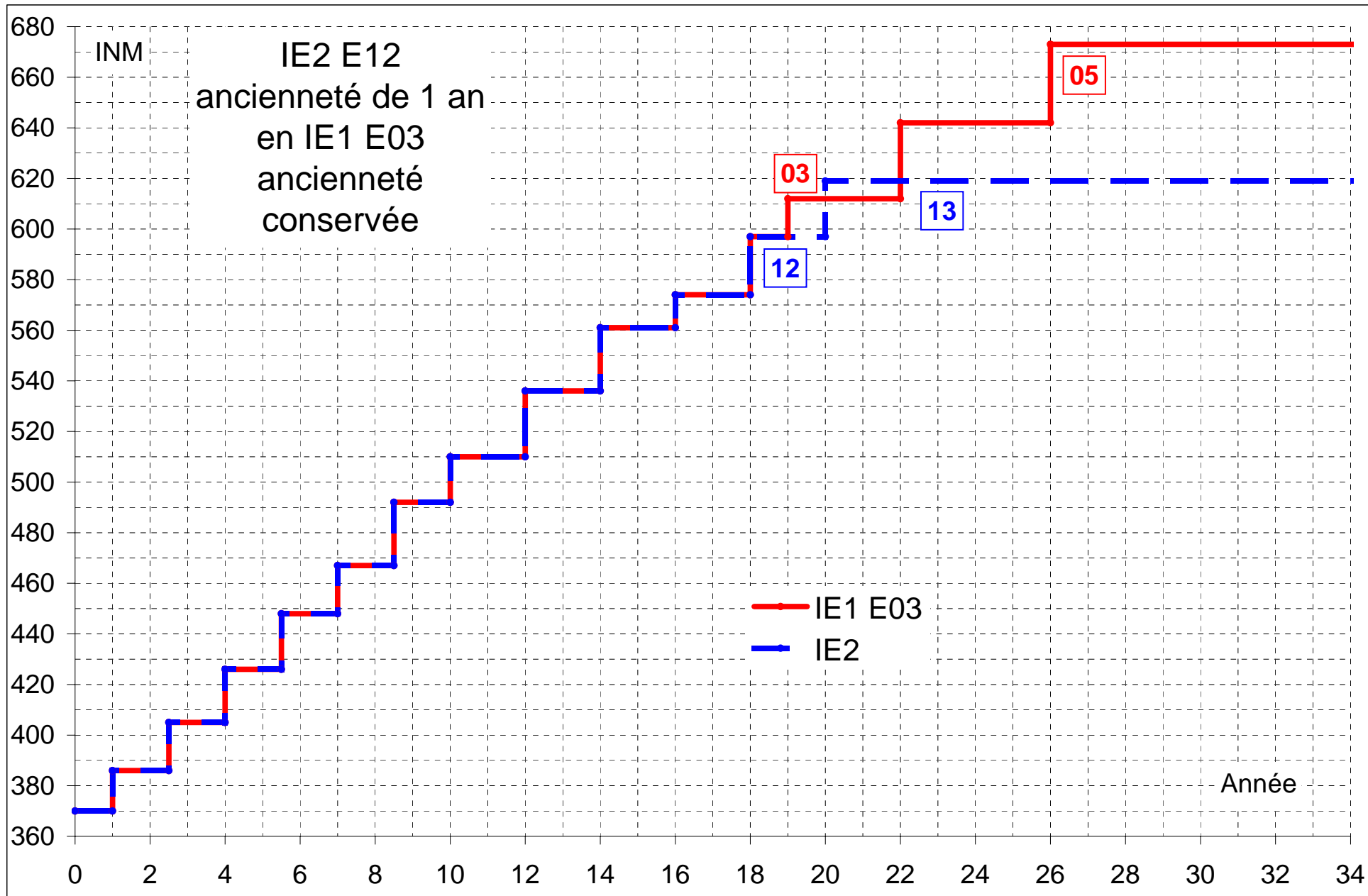


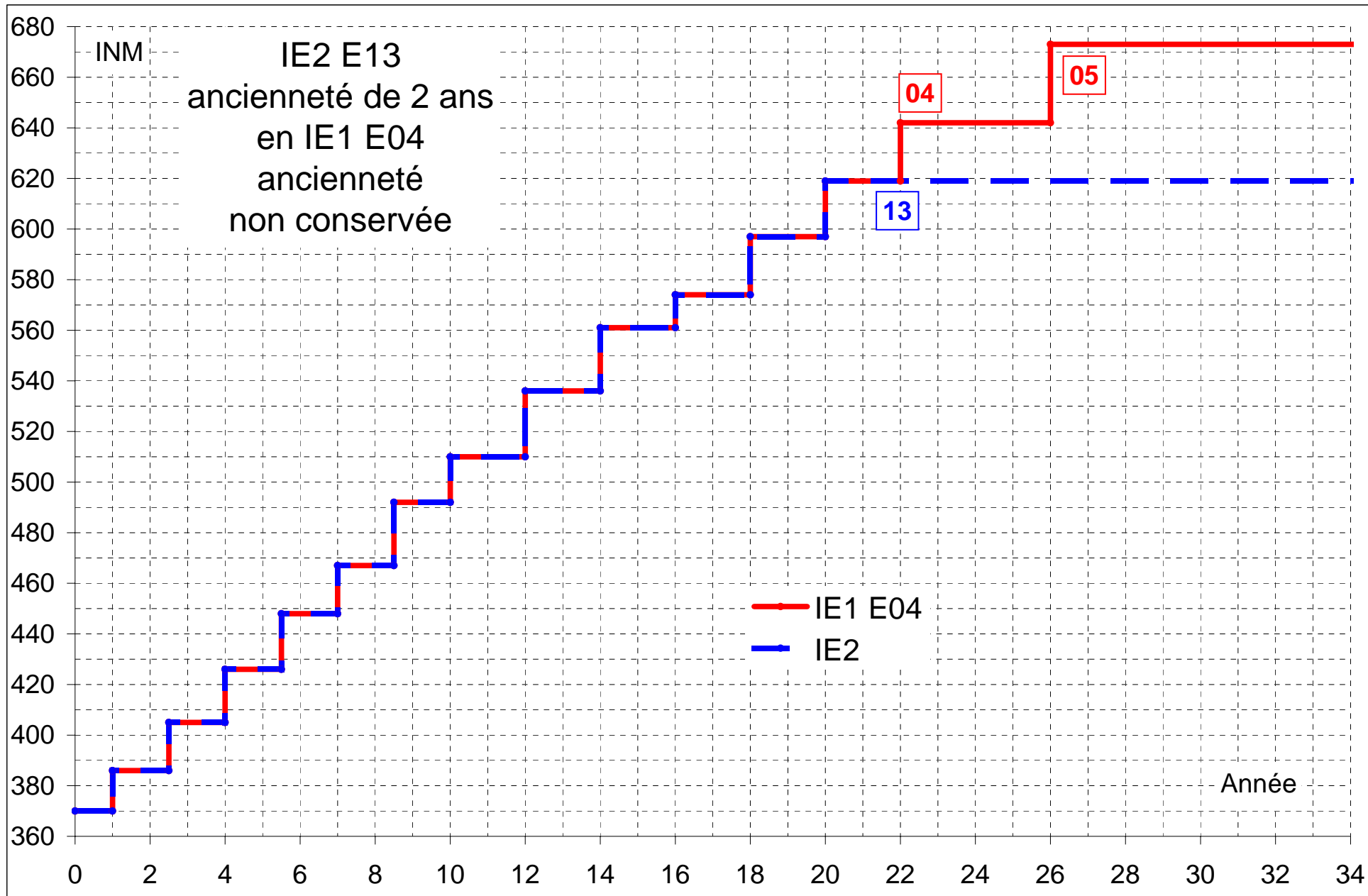


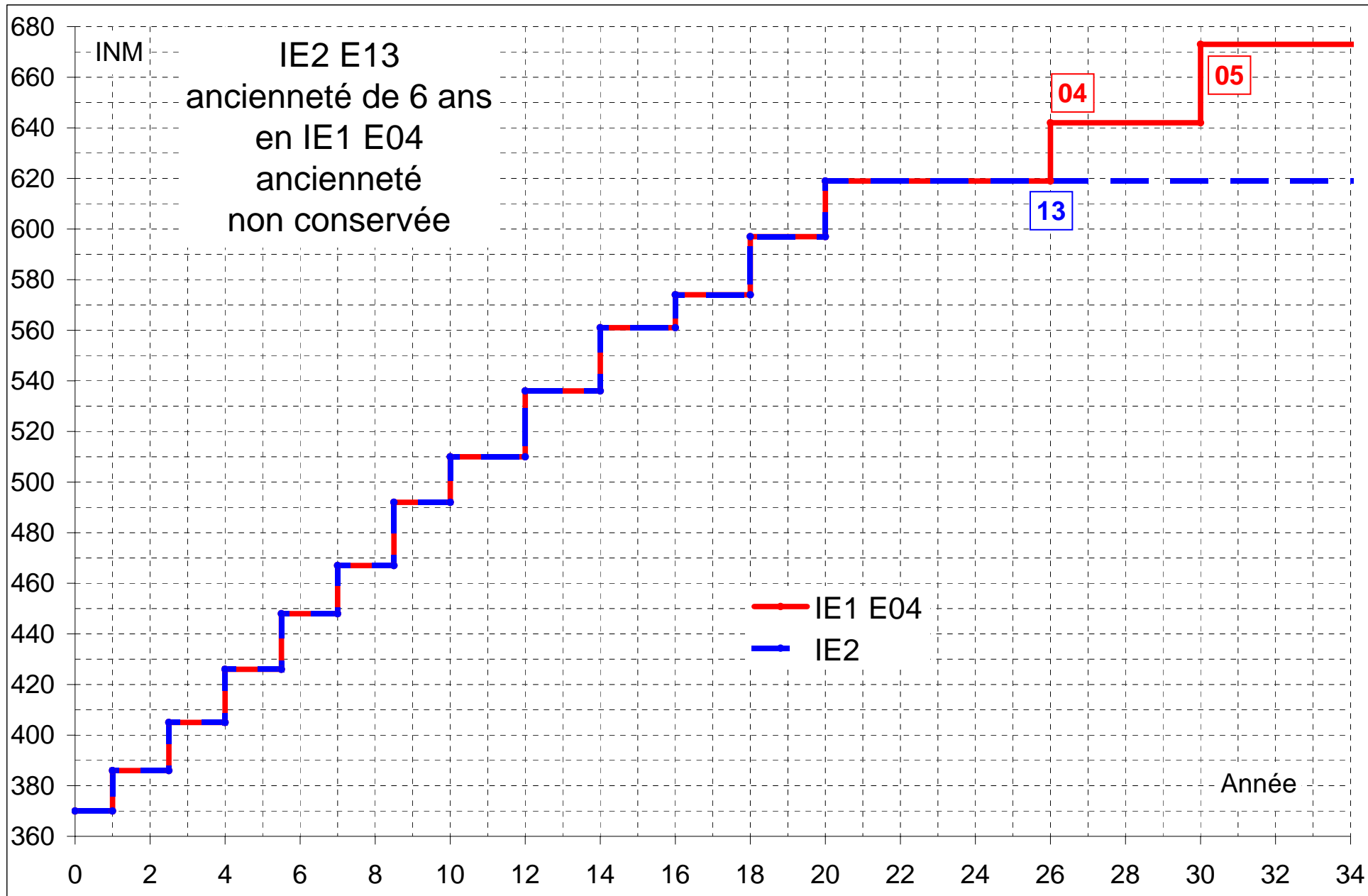














Les promotions d'IE1 en IEhc



IE1 en IEhc



Ce fichier contient les liasses « à projeter » et « à imprimer » des graphiques illustrant des cas particuliers de profils de carrière Avant et Après promotion de IE1 en IE0.

Dans les graphiques « à projeter » les profils de carrière en IE1 d'une part, et en IE1 puis en IE0 d'autre part, ne diffèrent que par la couleur, bleue pour IE1, rouge pour IE0.

Dans les graphiques « à imprimer », les profils de carrière diffèrent par la couleur mais aussi par le type de ligne, ligne tiretée pour IE1 et ligne continue pour IE0 ; ils peuvent donc être imprimés en nuances de gris.

Etape 1 : Cliquer sur l'onglet Signets en haut à gauche de l'écran Adobe Acrobat

Etape 2 : Cliquer sur le signet correspondant à la page succinctement décrite dans le libellé de l'onglet

Le signet « Tableau » donne accès à un tableau récapitulatif des différentes promotions de IE1 en IE0 étudiées et illustrées chacune par un cas.

Les pages des graphiques sont identifiées par des signets d'ordre inférieur et regroupées par les signets d'ordre supérieur, « à projeter » et « à imprimer »

Chaque page du dossier peut être imprimée et/ou extraite en vue d'une utilisation ultérieure.

Merci de faire part à cgtinra@inra.fr de vos remarques et des problèmes que vous avez rencontrés en les accompagnant des références de la page ou du dossier concerné.

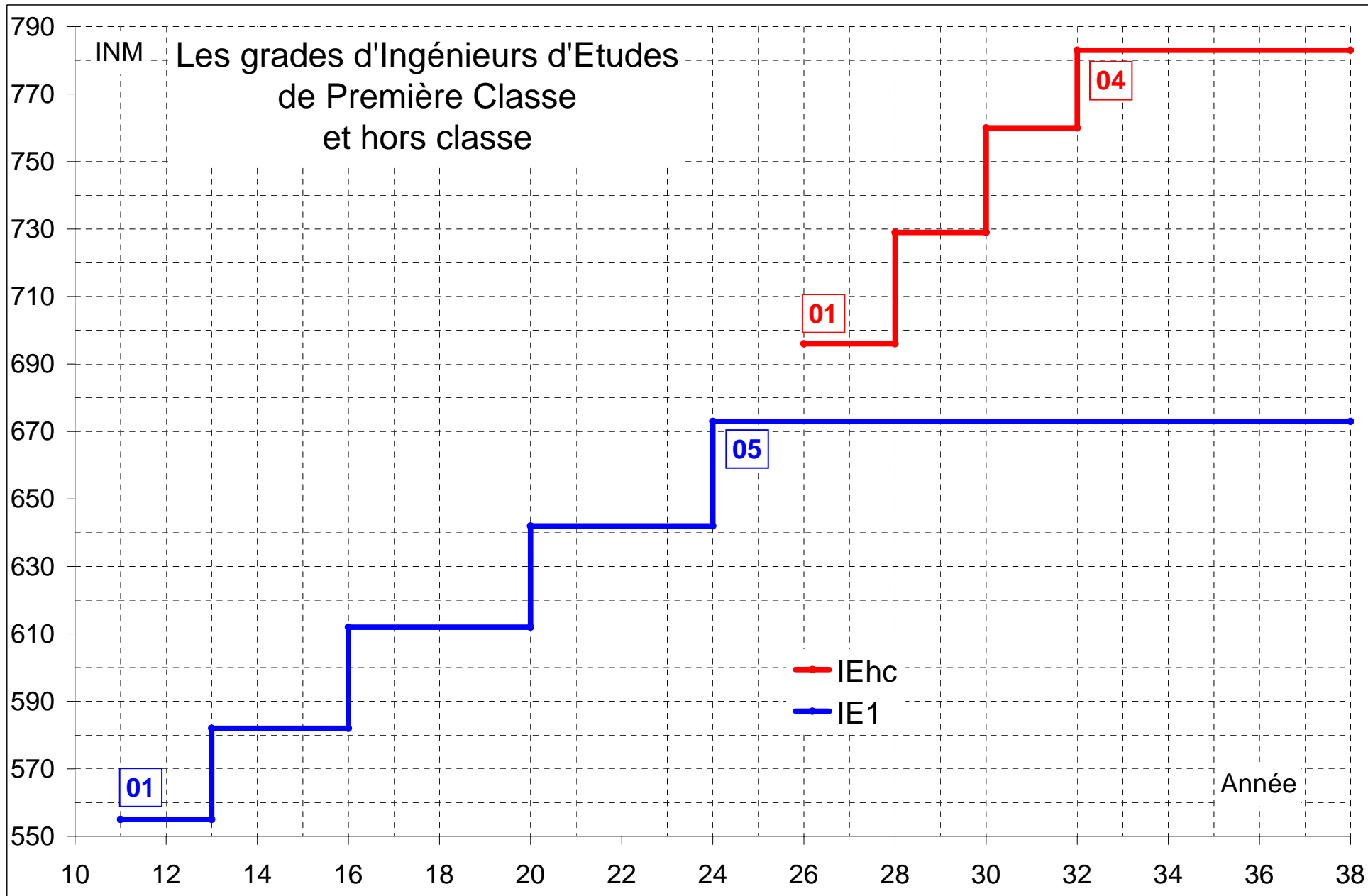
Promotion d'Ingénieur d'Etudes de Première Classe en Ingénieur d'Etudes hors classe

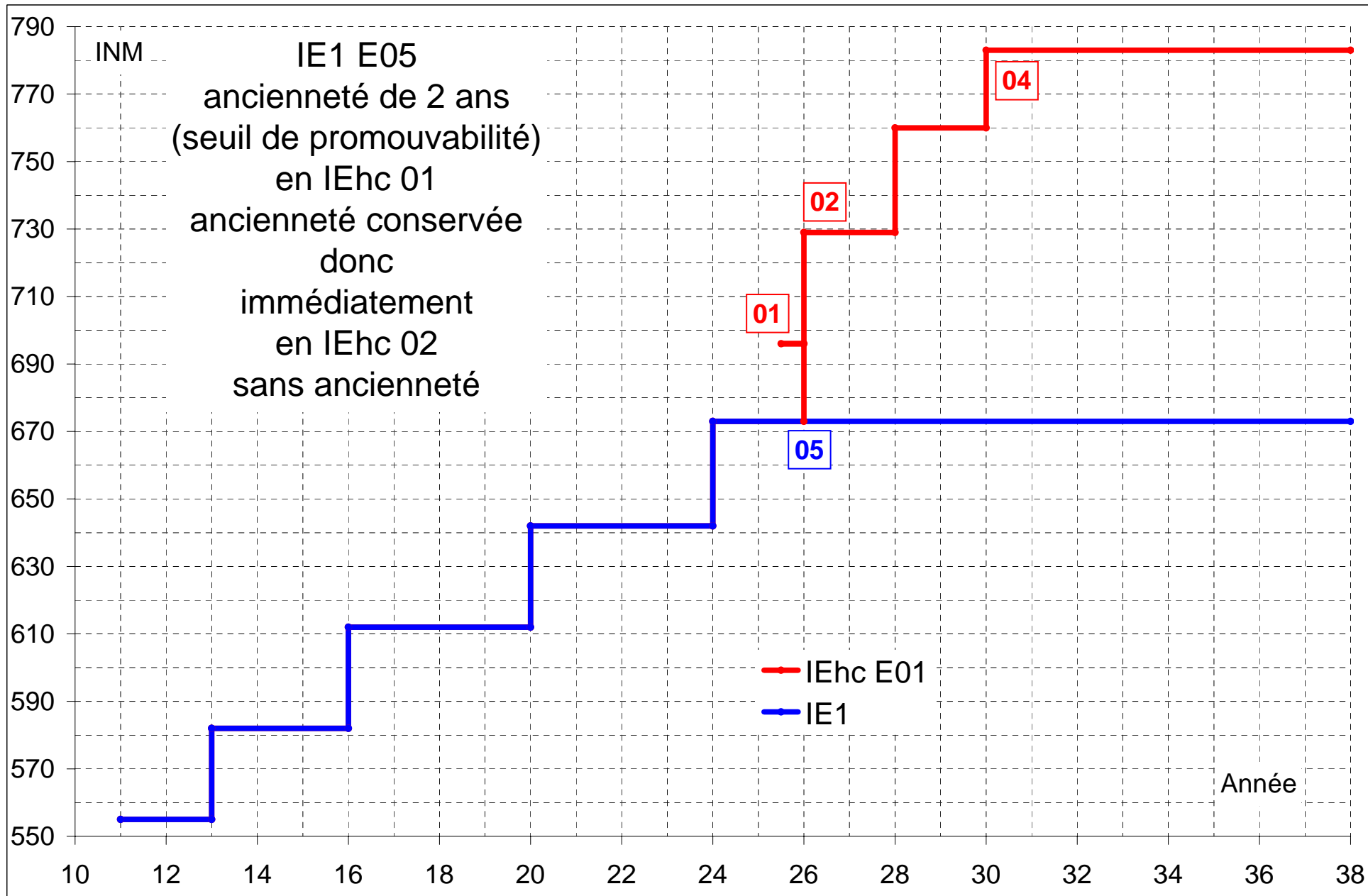
Le grade d'Ingénieur d'Etudes hors classe est le **grade de promotion** du grade d'Ingénieur d'Etudes de Première Classe et **non du grade d'Ingénieur de Seconde Classe.**
Il n'est pas un grade de recrutement

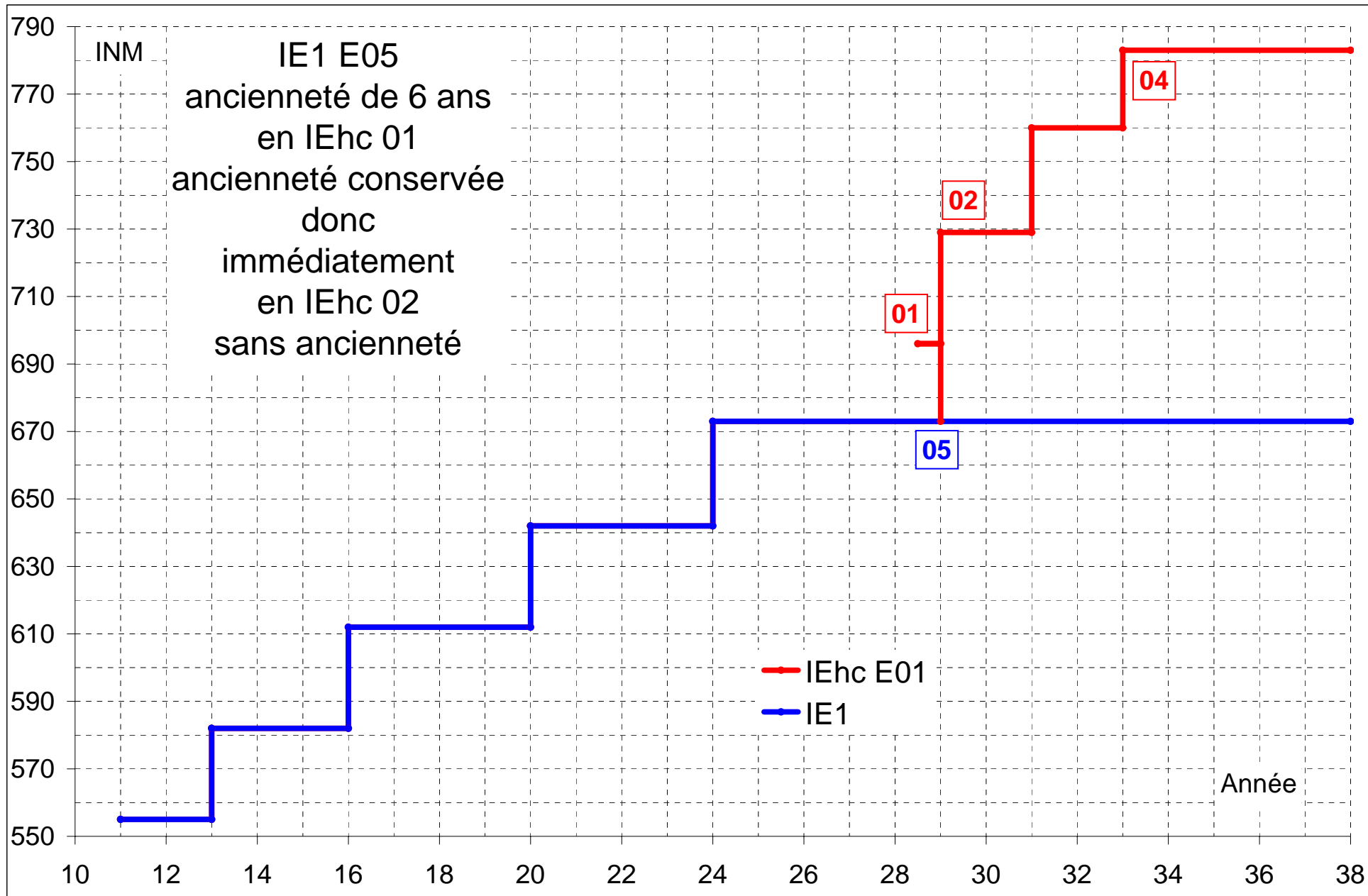
Article 89 du décret 83-1260, modifié par l'article 139 du décret 2007-653
Avoir au moins deux ans d'ancienneté au 5^{ème} échelon d'IE1.

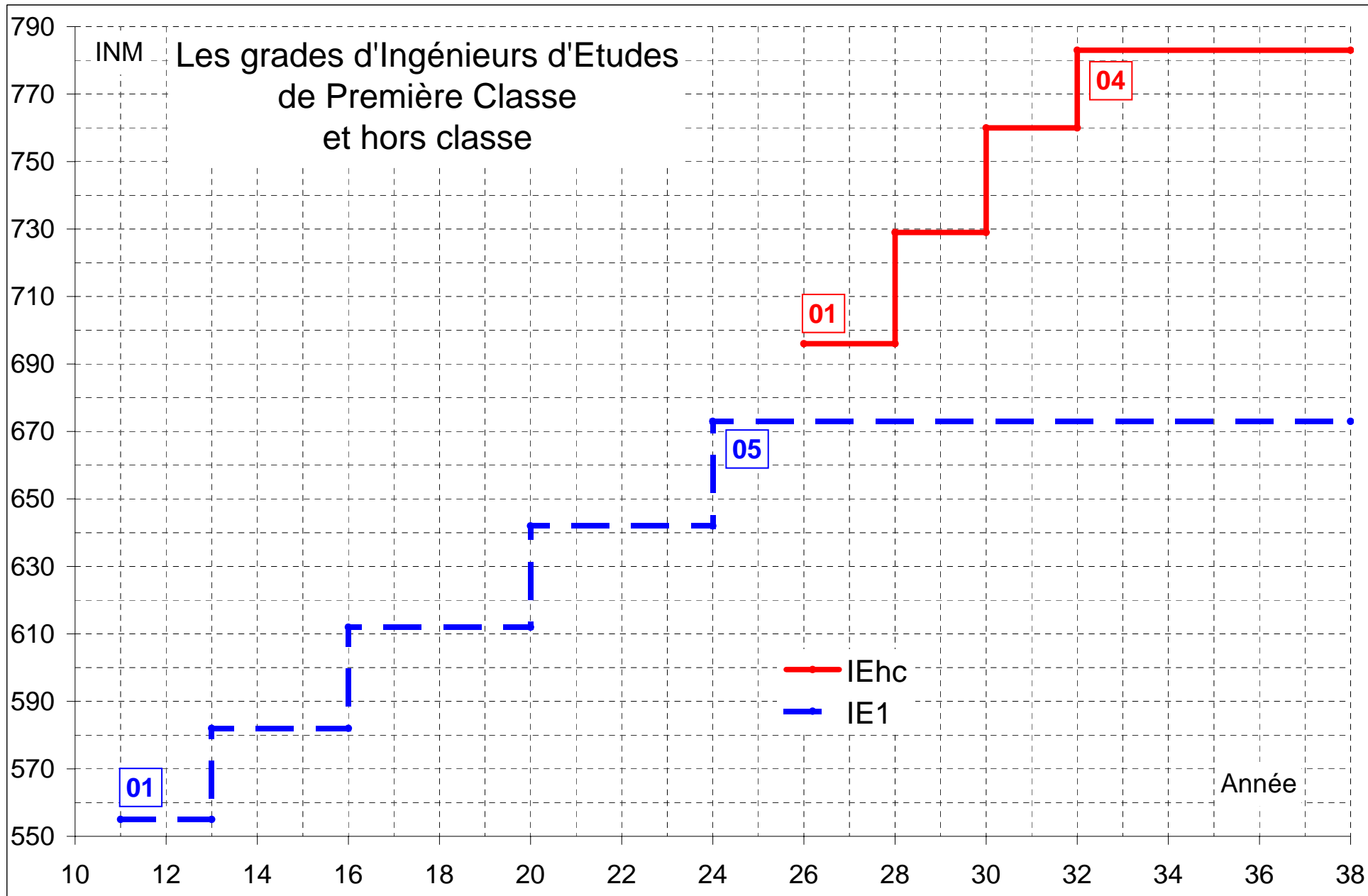
Article 4 du décret 2006-1827 modifié par l'article 1 du décret 2008-395
Les IE1, promus en IEhc, sont classés à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient en IE1. Ils conservent l'ancienneté d'échelon qu'ils avaient acquise en IE1 lorsque l'augmentation de traitement consécutive à cette promotion est inférieure à celle qui a résulté de leur nomination à l'échelon terminal de IE1, dans la limite de la durée moyenne de service exigée pour accéder à l'échelon immédiatement supérieur de IEhc.

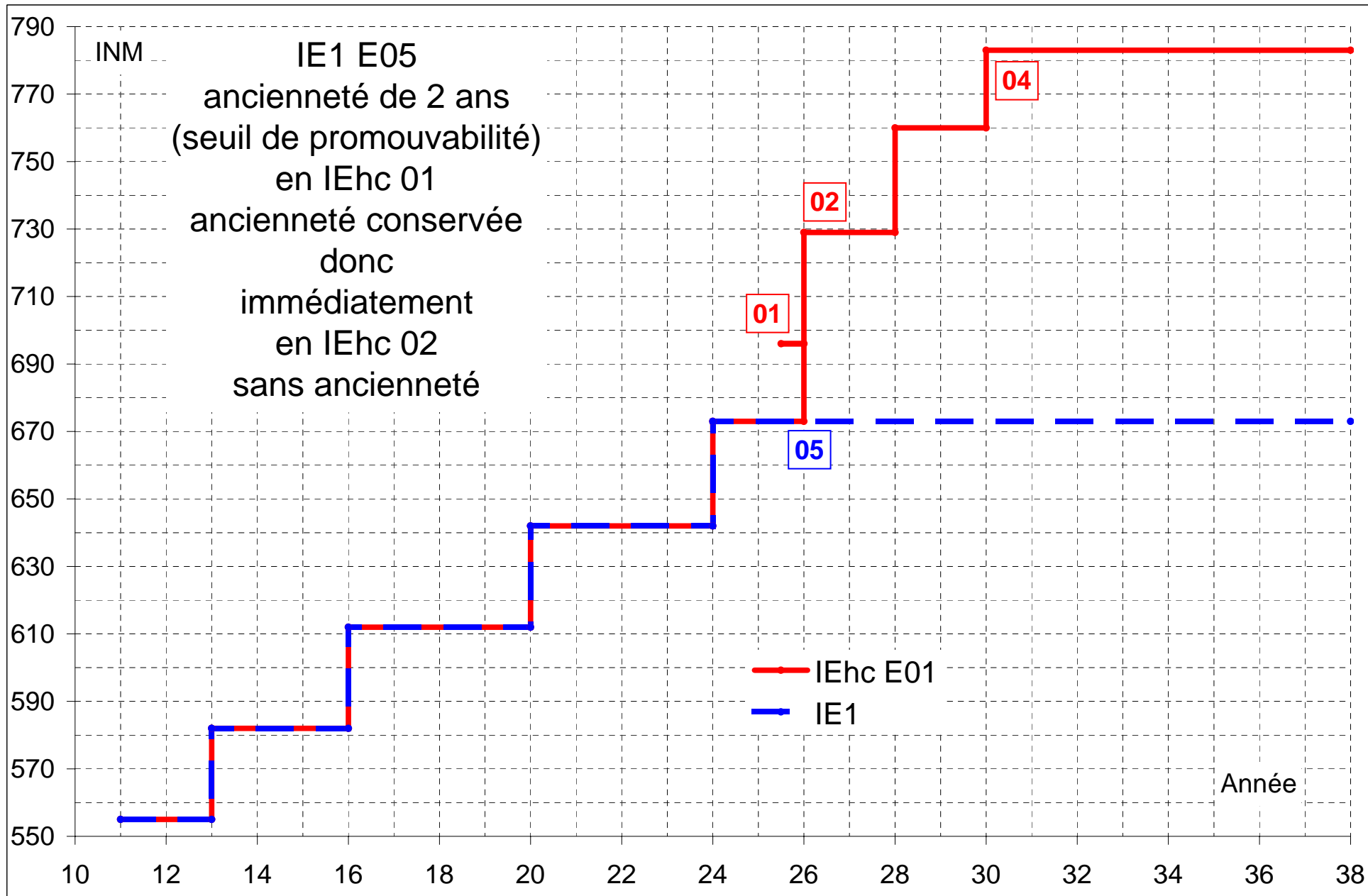
Vous êtes IE1			Vous serez IE0		Gain indiciaire induit		Ancienneté
Ech	INM	Ancienneté acquise	Ech	INM	en demeurant IE1	en devenant IE0	
E04	642	entre 0 et 2 ans					
E05	673						
E05	673	après 2 ans	E01	696	31	23	c
			E02	729			
c = ancienneté conservée nc = ancienneté non conservée							

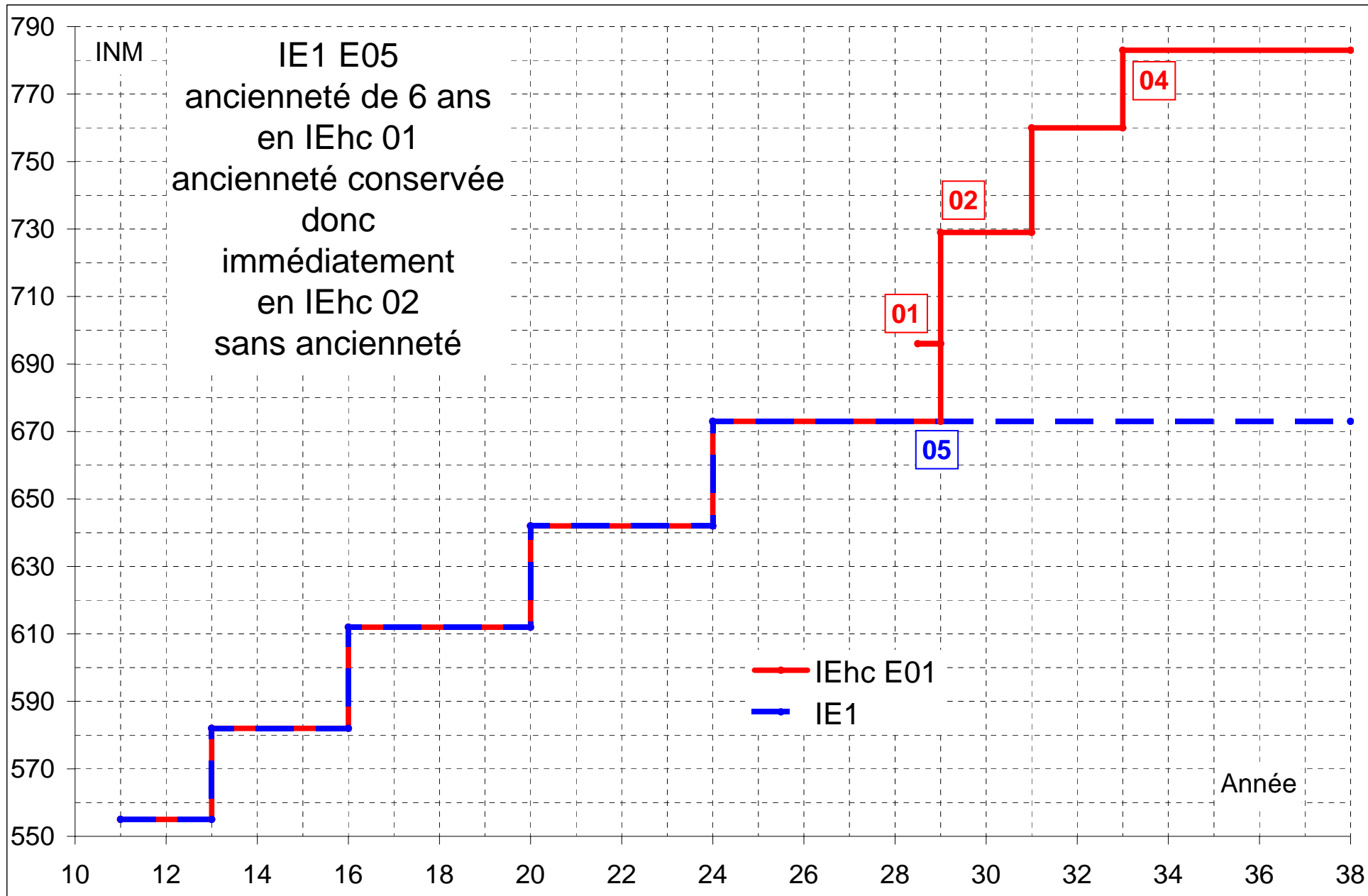














Les promotions d'IE1 en IR2



IE1 en IR2



Ce fichier contient les liasses « à projeter » et « à imprimer » des graphiques illustrant des cas particuliers de profils de carrière Avant et Après promotion de IE1 en IR2.

Dans les graphiques « à projeter » les profils de carrière en IE1 d'une part, et en IE1 puis en IR2 d'autre part, ne diffèrent que par la couleur, bleue pour IE1, rouge pour IR2.

Dans les graphiques « à imprimer », les profils de carrière diffèrent par la couleur mais aussi par le type de ligne, ligne tiretée pour IE1 et ligne continue pour IR2 ; ils peuvent donc être imprimés en nuances de gris.

Etape 1 : Cliquer sur l'onglet Signets en haut à gauche de l'écran Adobe Acrobat

Etape 2 : Cliquer sur le signet correspondant à la page succinctement décrite dans le libellé de l'onglet

Le signet « Tableau » donne accès à un tableau récapitulatif des différentes promotions de IE1 en IR2 étudiées et illustrées chacune par un cas.

Les pages des graphiques sont identifiées par des signets d'ordre inférieur et regroupées par les signets d'ordre supérieur, « à projeter » et « à imprimer »

Chaque page du dossier peut être imprimée et/ou extraite en vue d'une utilisation ultérieure.

Merci de faire part à cgtinra@inra.fr de vos remarques et des problèmes que vous avez rencontrés en les accompagnant des références de la page ou du dossier concerné.

Promotion au choix d'Ingénieur d'Etudes en Ingénieur de Recherche de Seconde Classe

Article 66 du décret 83-1260, modifié par l'article 128 du décret 2007-653

Après **six** nominations en IR, un IE est nommé au choix

- ou **1/120^{ème}** de l'effectif des Ingénieurs de Recherche au
31 décembre de l'année précédente

- avoir **neuf ans de services publics dont trois ans au moins**
en catégorie A

Règles internes à l'INRA : **neuf années en IE et être IE1**

Article 4 du décret 2006-1827 modifié par l'article 1 du décret 2008-395

*Les IE1, promus en IR2, sont classés à l'échelon comportant un **indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur** à celui qu'ils détenaient en IE1. Ils **conservent l'ancienneté d'échelon** qu'ils avaient acquise en IE1 lorsque l'augmentation de traitement consécutive à cette promotion est **inférieure** à celle qui aurait résulté d'un avancement d'échelon en IE1 ou qui a résulté de leur nomination à l'échelon terminal de IE1, dans la limite de la **durée moyenne de service** exigée pour accéder à l'échelon **immédiatement supérieur de IR2.***

Vous êtes IE1			Vous serez IR2		Gain indiciaire induit		Ancienneté
Ech	INM	Ancienneté acquise	Ech	INM	en demeurant IE1	en devenant IR2	
			E06	550			
E01	555	entre 0 et 2 ans	E07	582	27	27	nc
E02	582	entre 0 et 3 ans	E07	582	30	0	c
E03	612	entre 0 et 4 ans	E08	619	30	7	c
E04	642	entre 0 et 4 ans	E09	658	31	16	c
E05	673	-	E10	686	31	13	c
c = ancienneté conservée nc = ancienneté non conservée							

